

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 17

No. FDS: 329266

V004.2

Révision: 23.03.2022

Date d'impression: 01.06.2022 Remplace la version du:

21.09.2017

AQUENCE DL 1040 30KG.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

AQUENCE DL 1040 30KG.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colles à bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesives

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

ua-productsafety.de@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

Informations supplémentaires Contient: Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) Peut produire une réaction

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration >= 0,1% et remplissent les critères PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient pas de substances en concentration \geq à la limite de concentration qui sont évaluées comme étant un PBT, vPvB ou PE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
carbonate de propylène 108-32-7 203-572-1 01-2119537232-48	1- < 3 %	Eye Irrit. 2, H319		
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9 01-2120764691-48	0,0001-< 0,0015 % (1 ppm- < 15 ppm)	Acute Tox. 2, Inhalation, H330 Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 3, Oral(e), H301 Acute Tox. 2, Cutané(e), H310 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Skin Corr. 1C, H314	Eye Irrit. 2;H319; C0,06-<0,6 % Skin Irrit. 2; H315; C0,06-<0,6 % Eye Dam. 1; H318; C>= 0,6 % Skin Sens. 1A; H317; C>= 0,0015 % Skin Corr. 1C; H314; C>=0,6 % ===== M acute = 100 M chronic = 100	

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettovage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hy giène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker à l'abri du gel.

Stocker à l'abri d'une source de chaleur.

Stocker à température ambiente.

Température de stockage conseillée 10 à 30 °C.

Bien agiter avant emploi

Protéger contre le gel

Ne pas exposer directement au soleil.

Stocker au frais, température de stockage maximum 30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colles à bois

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

$Valeurs\ limites\ d'exposition\ professionnelle$

Valable pour Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
carbonate de propylène 108-32-7	6	25,5	Valeur Limite Court Terme	,	SMAK
carbonate de propylène 108-32-7				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
carbonate de propylène 108-32-7	6	25,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no.247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6] (3:1); mix 55965-84-9		0,2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no.247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6] (3:1); mix 55965-84-9				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9		0,4	Valeur Limite Court Terme		SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	En vi ronmental Compartment	d'expositio	Valeur		Remarques		
		n	mg/l	ppm	mg/kg	autres	
carbonate de propylène 108-32-7	Eau salée		0,09 mg/l		8 8		
carbonate de propylène 108-32-7	Eau douce		0,9 mg/l				
carbonate de propylène 108-32-7	Usine de traitement des eaux usées.		7400 mg/l				
carbonate de propylène 108-32-7	Eau douce – intermittent		9 mg/l				
carbonate de propylène 108-32-7	Terre				0,81 mg/kg		
carbonate de propylène 108-32-7	Eau de mer - intermittent		0,9 mg/l				
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9	Eau douce		0,00339 mg/l				
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9	Eau salée		0,00339 mg/l				
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9	Eau (libérée par intermittence)		0,00339 mg/l				
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9	Usine de traitement des eaux usées.		0,23 mg/l				
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6] (3:1); mix 55965-84-9	Sédiments (eau douce)				0,027 mg/kg		
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6] (3:1); mix 55965-84-9	Sédiments (eau salée)				0,027 mg/kg		
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6] (3:1); mix 55965-84-9	Тегге				0,01 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
carbonate de propylène 108-32-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		70,53 mg/m3	
carbonate de propylène 108-32-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		20 mg/m3	
carbonate de propylène 108-32-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		20 mg/kg	
carbonate de propylène 108-32-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/cm2	
carbonate de propylène 108-32-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		17,4 mg/m3	
carbonate de propylène 108-32-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
carbonate de propylène 108-32-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg	
carbonate de propylène 108-32-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg	
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,02 mg/m3	
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,04 mg/m3	
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6] (3:1); mix 55965-84-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,02 mg/m3	
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6] (3:1); mix 55965-84-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,04 mg/m3	
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no.247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,09 mg/kg	
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4- isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220- 239-6](3:1); mix 55965-84-9	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,11 mg/kg	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques: Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Poly chloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Poly chloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent. Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État liquide
Etat du produit livré liquide
Couleur blanc
Odeur de soufre

Température de solidification 0 °C (32 °F) Solution aqueuse Point initial d'ébullition 100 °C (212 °F) Solution aqueuse

Inflammabilité Non applicable

Produit non inflammable (point éclair supérieur à 93°C) Limites d'explosivité Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair Non applicable, Solution aqueuse

Température d'auto-inflammabilité
Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.
Température de décomposition
Non applicable, La substance/le mélange n'est pas

autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues

pH 2,8 - 3,2 valeur pH

(20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit; Solv.:

Eau)

Viscosité (cinématique) 3.636 - 9.091 mm2/s

(40 °C (104 °F);)

Viscosité (dynamique) 4.000 - 10.000 mpa.s viscosité Brookfield RVT

(Brookfield; Appareil: RVT; 20 °C (68 °F);

fréq. rot.: 20 min-1; Broche N°: 5)

Solubilité qualitative Miscible

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Pression de vapeur 23,4 hPaSolution aqueuse

(20 °C (68 °F))

Densité 1,1 g/cm3 pas de méthode

(20 °C (68 °F))

Densité relative de vapeur: < 1

 $(20~^{\circ}\text{C})$

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
carbonate de propylène 108-32-7	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LD50	66 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
carbonate de propylène	LD50	> 3.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
108-32-7				
Mélange d'	LD50	87,12 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
isothiazolinone 3:1				
(CIT/MIT)				
55965-84-9				

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Mélange d'	LC50	0,171 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
isothiazolinone 3:1			lard			Inhalation Toxicity)
(CIT/MIT)						
55965-84-9						

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Résultat	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS		d'expositi		
		on		
carbonate de propylène	non irritant	24 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
108-32-7				
Mélange d'	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
isothiazolinone 3:1				
(CIT/MIT)				
55965-84-9				

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	non spécifié

$S\,ensi\,bilisation\,respiratoire\,ou\,cutan\'ee:$

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
carbonate de propylène 108-32-7	non sensibilisant	Test épicutané	homme	Patch Test
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
carbonate de propylène 108-32-7	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	without		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	douteuse	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		EPA OPP 84-2 (Mutagenicity Testing)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	positif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	not applicable		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
carbonate de propylène 108-32-7	négatif	intrapéritonéal		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral: gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral: gavage		souris	OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral: alimentation		Drosophila melanogaster	OECD Guideline 477 (Genetic Toxicology: Sex-linked Recessive Lethal Test in Drosophila melanogaster)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral: gavage		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	négatif	oral: gavage		rat	EPA OPP 84-2 (Mutagenicity Testing)

Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Non cancérigène	oral: eau sanitaire	2 y daily	rat	mascilin/fém inin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity/ Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio	Espèces	Méthode
			n		
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOAEL P 30 ppm NOAEL F1 300 ppm NOAEL F2 300 ppm	Two generation study	oral: eau sanitaire	rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat / Valeur	Parcours	Temps d'exposition/	Espèces	Méthode
No. CAS		d'applicatio	fré quence des soins		
		n			
carbonate de propylène	NOAEL 0,1 mg/l	Inhalation	13 weeks (93 days)	rat	OECD Guideline 413
108-32-7			6 h/d; 5 d/w		(Subchronic Inhalation
					Toxicity: 90-Day)
carbonate de propylène	NOAEL > 5.000 mg/kg	oral: gavage	90 days	rat	OECD Guideline 408
108-32-7			5 days/week		(Repeated Dose 90-Day
					Oral Toxicity in Rodents)
Mélange d'	NOAEL 16,3 mg/kg	oral:eau	90 d	rat	OECD Guideline 408
isothiazolinone 3:1		sanitaire	daily		(Repeated Dose 90-Day
(CIT/MIT)					Oral Toxicity in Rodents)
55965-84-9					
Mélange d'	NOAEL 0.34 mg/m3	Inhalation:	90 d	rat	OECD Guideline 413
isothiazolinone 3:1		aérosol	6 h/d, 5 d/w		(Subchronic Inhalation
(CIT/MIT)					Toxicity: 90-Day)
55965-84-9					
Mélange d'	NOAEL 2,625 mg/kg	dermique	90 d	rat	EPA OPP 82-3
isothiazolinone 3:1			6 h/d		(Subchronic Dermal
(CIT/MIT)					Toxicity 90 Days)
55965-84-9					

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

N. G. G.	Valeur type		Temps d'exposition	Espèces	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	LC50	5.300 mg/l	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9		, ,	96 h		OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,098 mg/l	28 Jours	, ,	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
carbonate de propylène	EC50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
108-32-7					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)
Mélange d'isothiazolinone 3:1	EC50	0,12 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
(CIT/MIT)					(Daphnia sp. Acute
55965-84-9					Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Mélange d'isothiazolinone 3:1	NOEC	0,0036 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
(CIT/MIT)					magna, Reproduction Test)
55965-84-9					

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

27 6 4 6			Temps d'exposition	Espèces	Méthode
	type EC50		72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
carbonate de propylène 108-32-7	NOEC	900 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC50	0,0052 mg/l	48 h	Skelet onema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,00064 mg/l	48 h	Skelet onema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

	Valeur		1	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
carbonate de propylène	EC10	> 10.000 mg/l	17 h		non spécifié
108-32-7		Ŭ			-
Mélange d'isothiazolinone 3:1	EC20	0,97 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209
(CIT/MIT)				_	(Activated Sludge,
55965-84-9					Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
carbonate de propylène	biodégradable de façon	aérobie	> 70 %		OECD Guideline 302 B (Inherent
108-32-7	inhérente				biodegradability: Zahn-
					Wellens/EMPA Test)
carbonate de propylène	facilement biodégradable	aérobie	98 %		OECD Guideline 301 E (Ready
108-32-7					biodegradability: Modified OECD
					Screening Test)
Mélange d'isothiazolinone 3:1	biodégradable de façon	aérobie	100 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent
(CIT/MIT)	inhérente				biodegradability: Zahn-
55965-84-9					Wellens/EMPA Test)
Mélange d'isothiazolinone 3:1	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
(CIT/MIT)					Biodegradability: Closed Bottle
55965-84-9					Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	3,6			Calcul	QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Tempé rature	Méthode
No. CAS		-	
carbonate de propylène	-0,41		non spécifié
108-32-7			
Mélange d'isothiazolinone 3:1	> -0,71 - 0,75	20 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC
(CIT/MIT)			Method)
55965-84-9			

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/vPvB
No. CAS	
carbonate de propylène	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
108-32-7	Très Bioaccumulable (vPvB).
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT)	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
55965-84-9	Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. 08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

Non applicable

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable 649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):

Teneur VOC 0 %

(EU)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (S witzerland):

Remarques générales (CH): Ce produit ne doit pas être vendu au Grand-Plublic (particuliers).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés